



NATURE TROPICALE

MUSÉE DES SCIENCES NATURELLES

Association à but non lucratif régie par la loi du 1er Juillet 1901
N° d'enreg. 95/218/MISAT/DC/DAI/SAAP - ASSOC du 26/09/1995

Membre de l'



Education environnementale - Sauvegarde des écosystèmes en danger et espèces menacées (tortues marines, lamantin d'Afrique, baleines, dauphins) – Aquariums – Energie solaire

N/REF: 000 /13/NT/P

Informations générales sur l'Ecovolontariat, stages et encadrement à Nature Tropicale ONG

L'Organisation Non Gouvernementale Nature Tropicale dont le siège est à Cotonou au Bénin offre aux Elèves, Etudiants, Ecogardes, Ecovolontaires, Chercheurs, Scientifiques, Amateurs de la nature, la possibilité de faire des stages de courte ou de longue durée (2 semaines à 6 mois) ou d'accueillir des Ecovolontaires sur de longues durées. Le/la stagiaire participe au travail quotidien, aide à préparer les activités et à la possibilité de faire des recherches autonomes.

Selon les règles générales de l'Organisation, tout(e) postulant(e) à un stage à Nature Tropicale ONG est tenu(e) d'envoyer au bureau de Nature Tropicale ONG à Cotonou, sa candidature avec une lettre de motivation, un CV, les attestations des éventuels précédents stages et de l'université. De plus, il est demandé au/à tout(e) postulant(e) de développer sur une fiche signalétique, un thème (2 pages au maximum) sur lequel il/elle voudrait faire des recherches pendant le stage (Voir plan de rédaction en annexe).

Par ailleurs, il aussi très important de savoir que :

- le stage n'est pas rémunéré et Nature Tropicale ONG ne participe pas aux frais de séjour du/de la stagiaire en dehors de activités en cours qui sont budgétisés;
- le/la stagiaire non ressortissant d'un pays de la CEDEAO ou présenté par un Organisme International ou bénéficiant d'une bourse d'études doit s'acquitter des frais d'encadrement fixés par la structure d'accueil et qui sont évalués à **150 000 F CFA (228,67 euros) par mois**
- la responsabilité de Nature Tropicale ONG n'est pas engagée en cas d'éventuels accidents ou dommages (préjudices) en liaison avec le stage ;
- la conclusion d'assurances indispensables (assurance maladie à l'étranger, assurance responsabilité civile et éventuellement assurance accident) relève de la responsabilité du/de la postulant(e) ;
- l'observation des dispositions relatives à l'entrée dans le pays (hôte), éventuellement l'acquisition des visas requis revient également au/à la postulant(e) ;
- le/la postulant(e) doit s'engager à signer avec un témoin des TDR (Thèmes de Références), à respecter scrupuleusement et personnellement les conditions prescrites par Nature Tropicale ONG dans le cadre du stage ;
- en signe d'adhésion, le/la stagiaire envoie au Bureau de Nature Tropicale ONG à Cotonou au plus tard un mois avant le début du stage une déclaration de responsabilité personnelle tous risques dûment signée, relative au stage à effectuer et préalablement expédiée par l'Organisation.



NATURE TROPICALE

MUSÉE DES SCIENCES NATURELLES

Association à but non lucratif régie par la loi du 1er Juillet 1901
N° d'enreg. 95/218/MISAT/DC/DAI/SAAP - ASSOC du 26/09/1995

Membre de l'



Education environnementale - Sauvegarde des écosystèmes en danger et espèces menacées (tortues marines, lamantin d'Afrique, baleines, dauphins) – Aquariums – Energie solaire

N/REF: 00 / /NT/P
V/REF :

Cotonou, le

20.....

THEMES DE REFERENCES POUR BENEFICIER D'UN STAGE OU ECOVOLONTARIAT A NATURE TROPICALE

- 1- Signer le présent document faisant office de termes de contrat de stage et s'engager à le respecter strictement ;
- 2- S'engager à respecter scrupuleusement et personnellement les conditions prescrites par Nature Tropicale ONG dans le cadre du stage ;
- 3- Le lieu du stage est défini par Nature Tropicale ONG en fonction de ses activités en cours ;
- 4- Produire et présenter aux personnes ressources identifiées par Nature Tropicale ONG, un rapport de fin de stage et déposer un exemplaire de ce rapport écrit et en numérique à la structure d'accueil avant le fin du stage;
- 5- La publication des résultats des travaux de recherches menées avec l'appui de Nature Tropicale ONG ou au cours du stage doit se faire avec l'accord de cette dernière ;
- 6- Nature Tropicale ONG doit être citée comme co-auteur ou co-réalisateur dans toute publication des travaux de recherches menées avec elle ;
- 7- Au cas où le stage rentrerait dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de fin de formation, l'établissement s'engage à faire inscrire le nom de Nature Tropicale ONG sur la page de garde du document à soutenir en tant que superviseur technique des travaux ;
- 8- Nature Tropicale ONG ne supporte aucune charge financière directe du stagiaire ;
- 9- Le stagiaire non ressortissant d'un pays de la CEDEAO ou présenté par un Organisme International ou bénéficiant d'une bourse d'études doit s'acquitter des frais d'encadrement qui sont évalués à 150 000 F CFA (228,67 euros) par mois et par stagiaire.
- 10 – Nature Tropicale ONG, le stagiaire et la structure de provenance du stagiaire s'engagent à tout mettre en œuvre pour la bonne exécution de ce stage. Tout différent sera réglé à l'amiable. A défaut, le Tribunal de Première Instance de Cotonou reste le plus compétent.

Nature Tropicale ONG

Le stagiaire

L'établissement / Directeur
des Etudes (Témoign)

Joséa S. DOSSOU-BODJRENOU

(A titre indicatif, pour compléter le dossier de demande de stage. 2 pages au maximum)

**STAGE, ECOVOLONTARIAT ET ENCADREMENT DES ETUDIANTS
A NATURE TROPICALE ONG**

FICHE SIGNALITIQUE

NOM ET PRENOM :

ADRESSE COMPLETE :

PERIODE DE STAGE :

LIEU DE STAGE :

THEME DE RECHERCHE :

PROBLEMATIQUE :

OBJECTIFS DE RECHERCHE

OBJECTIF GLOBAL :

OBJECTIF SPECIFIQUE :

HYPOTHESES DE RECHERCHE :